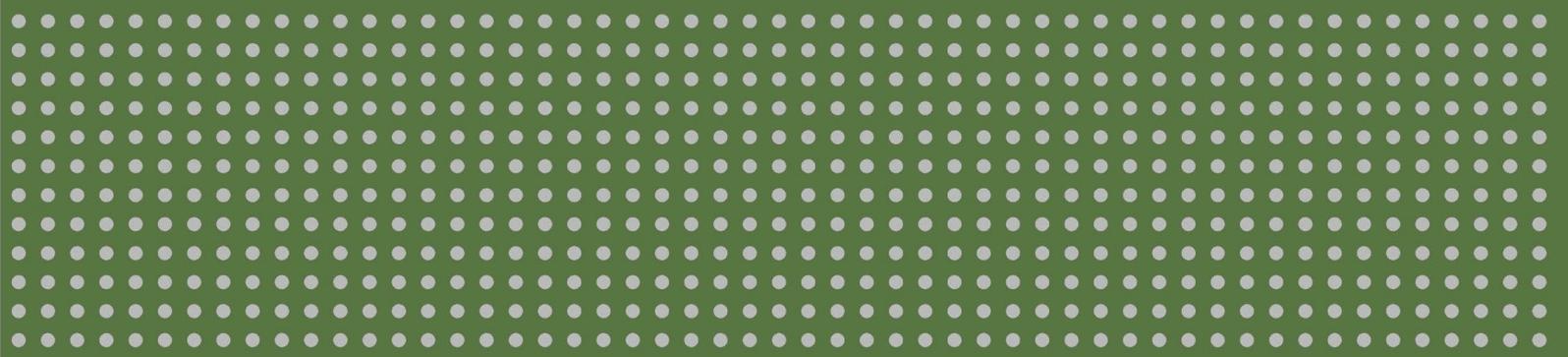


Place de l'alphabétisation dans les politiques de cohésion sociale. Modes d'action des régionales Lire et Ecrire dans le cadre des plans de cohésion sociale.



Lire et Ecrire Wallonie - Aurélie Storme

DÉCEMBRE 2011

Place de l'alphabétisation dans les politiques de cohésion sociale – Modes d'action des Régionales de Lire et Ecrire dans le cadre des Plans de cohésion sociale

Les Plans de cohésion sociale – origine, objectifs et fonctionnement

Le concept de « **cohésion sociale** », basé sur la solidarité et la promotion de l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, a été introduit en Région wallonne (RW) suite à la création en 1998 du Comité européen pour la cohésion sociale et l'adoption de la *Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe*. Le concept de « cohésion sociale » est inscrit dans le *Rapport sur la cohésion sociale en RW*, coordonné et publié dès 1999 par la Direction interdépartementale de l'Intégration sociale, devenue en 2008 la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale.

A partir des années 2000, plusieurs initiatives sont prises au niveau wallon, visant à promouvoir une approche de plus en plus structurée de la cohésion sociale¹, ainsi qu'une collaboration plus structurée entre la RW et la Communauté française. Ainsi :

- entre 2000 et 2005, le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* inscrit la cohésion sociale comme objectif prioritaire ;
- en 2006 est mis en place un groupe de travail intercabinets « Inclusion sociale », chargé de diverses matières liées à la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la cohésion sociale ;
- en 2007 est créé le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, lié au gouvernement wallon par une convention-cadre intitulée « Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025 » ;
- en 2009, cette convention est prolongée jusque fin 2010, dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté voit ses missions élargies aux compétences de la Communauté française ;
- et en 2010, un groupe de travail intercabinets « Cohésion sociale » RW / Communauté française est mis sur pied, avec une mission de coordination des matières liées à la cohésion sociale, dès lors qu'elles sont multisectorielles.

Dans ce contexte, et suite aux évaluations successives des Plans de Prévention de Proximité (PPP)², une réforme du dispositif a été opérée en 2008, aboutissant au décret du 6 novembre 2008 relatif au **Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie**. Parmi les principaux objectifs de cette réforme, il s'agissait notamment de remplacer la logique de prévention des risques par une logique d'émancipation sociale ; de recentrer le dispositif autour du concept de cohésion sociale ; de promouvoir l'accès aux droits fondamentaux ; d'augmenter les moyens disponibles ; et de renforcer le travail en réseau et des partenariats effectifs entre opérateurs publics et associatifs.

Notons que les Plans de cohésion sociale (PCS), qui poursuivent donc des objectifs très différents de ceux des anciens PPP, sont souvent mis en place par les mêmes acteurs – responsables et agents – qui étaient chargés de la mise en œuvre des anciens dispositifs PPP ; il semble cependant que ces acteurs n'ont pas nécessairement eu l'opportunité de suivre une formation ou de bénéficier d'un encadrement dans la perspective du changement de logique et d'objectifs. On peut donc questionner la manière dont ont été appliqués effectivement les nouveaux principes introduit par les PCS – toutefois, en théorie, il y a un réel changement de perspective.

¹ Y compris la lutte contre la pauvreté, qui est reconnue comme l'une des causes principales d'exclusion sociale.

² Les Plans de Prévention de Proximité, en vigueur entre 2003 et 2008, visaient à répondre aux besoins locaux en matière de prévention du décrochage social au sens large (pauvreté, précarisation, toxicomanie, délinquance), notamment par le retissage des liens sociaux, interculturels et intergénérationnels au sein des quartiers. Les PPP avaient eux-mêmes succédé aux Plans sociaux intégrés (PSI), qui visaient à coordonner les initiatives développées au plan local pour lutter contre les processus de précarisation, de pauvreté et d'exclusion, dans une logique plus sécuritaire.

Dans le contexte des PCS, la cohésion sociale est définie comme :

« l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap. »

Dès lors, si par « cohésion sociale », on pense avant tout à des stratégies qui visent un public vivant l'exclusion sociale, la définition reprise ci-avant tend à élargir cette approche en incluant également les personnes exclues d'un point de vue économique ou culturel. Cela implique un élargissement de l'objectif, qui vise non plus exclusivement l'inclusion sociale, mais aussi la résorption de toutes les fractures au niveau de la population, qu'elles soient liées à des paramètres sociaux ou à des paramètres économiques / professionnels, ou encore culturels.

Les PCS constituent donc des dispositifs de promotion de la cohésion sociale et du bien-être pour tous au niveau local, et visent dans ce cadre à promouvoir le développement social des quartiers et à lutter contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large. Ils s'efforcent de promouvoir l'exercice de 6 droits fondamentaux de compétence régionale³ :

- le droit à un revenu digne ;
- le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ;
- le droit à un logement décent et à un environnement sain ;
- le droit au travail ;
- le droit à la formation ;
- le droit à l'épanouissement culturel et social.

En pratique, les PCS se déclinent en actions coordonnées réparties au sein de 4 axes :

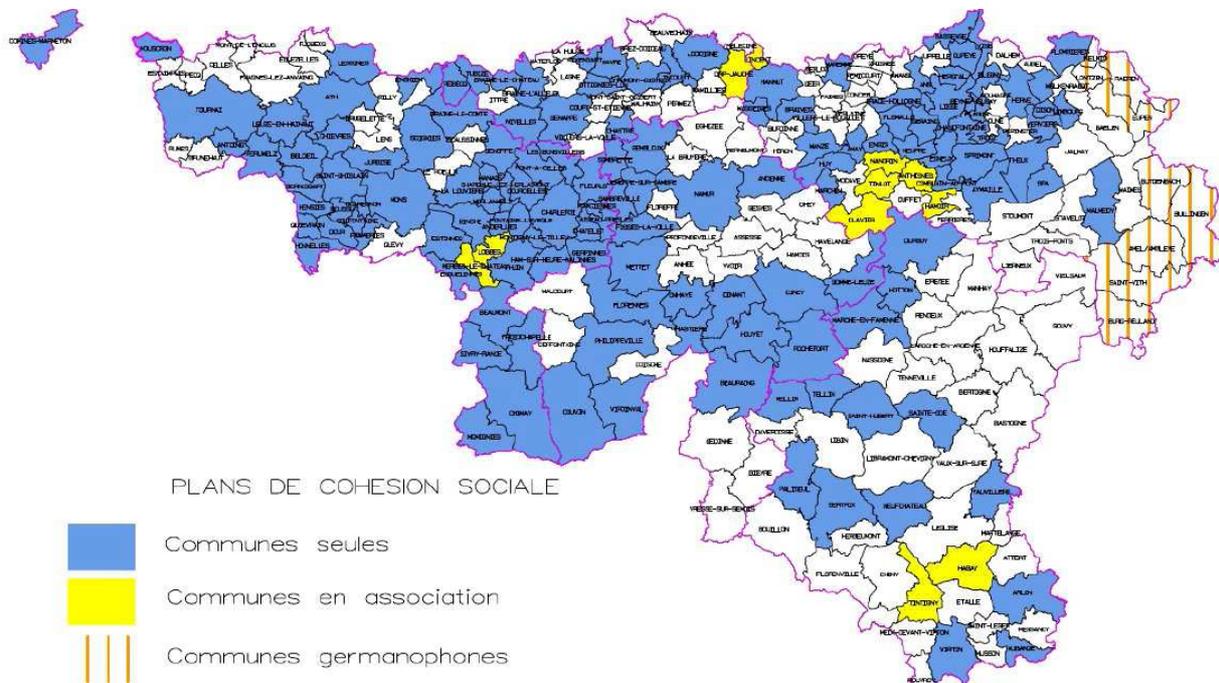
1. l'insertion socioprofessionnelle ;
2. l'accès à un logement décent ;
3. l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
4. le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Les PCS sont définis par des objectifs opérationnels ; une identification des publics-cibles et des partenaires ; les moyens mis en œuvre, l'emploi et le budget affectés à chaque action ; et l'impact attendu. Ils s'élaborent à partir d'un **diagnostic local de cohésion sociale** construit par les acteurs locaux, y compris les autorités communales, les associations et les autres acteurs concernés, en concertation avec les acteurs régionaux. Ce diagnostic vise à faire apparaître les atouts, les faiblesses et les besoins au niveau de la commune.

Un « **indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux** » a par ailleurs été mis en place par l'Institut wallon de l'Évaluation, la Prospective et la Statistique (IWEPS), visant à mesurer le niveau de cohésion sociale de chaque commune wallonne, sur base d'indicateurs tels que le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale, le nombre de chômeurs, la qualité des logements, le taux de logements sociaux, le taux de désaffection électorale, le nombre de demandeurs d'asile, ou encore le taux de personnes faiblement diplômées. Il sert à évaluer la situation de départ de la commune au regard de ces droits et permet d'objectiver l'octroi des subsides en renforçant le soutien aux communes qui en ont le plus besoin.

³ Ces droits sont repris à l'article 23 de la Constitution belge, qui renvoie à l'article 134 qui fait référence à la loi donnant compétence aux Régions. Ces 6 droits sont en fait tous de compétence régionale, mais certains sont également de compétence fédérale (le droit à un revenu digne ; le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ; et le droit au travail), et certains également de compétence communautaire (le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ; le droit à la formation ; et le droit à l'épanouissement culturel et social).

Pour la période 2009-2013, 141 PCS ont été approuvés ; cela concerne 148 des 263 communes qui constituent la RW, dont 4 associations de communes⁴. La carte qui suit⁵ identifie les communes dont le PCS a été approuvé :



La dimension alpha dans les PCS

L’alphabétisation est l’une des thématiques adressées dans les PCS de plusieurs communes wallonnes, principalement dans le cadre de l’application du droit à la formation et du droit à l’épanouissement culturel et social. Ainsi, selon la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, 41 communes⁶ ont présenté, dans leur PCS 2009-2013 des actions d’alphabétisation (au total 51 actions, auxquelles un financement spécifique a été alloué⁷).

Ces actions sont presque toutes inscrites dans le premier axe du PCS, l’insertion socioprofessionnelle, bien qu’elles pourraient aussi l’être dans le quatrième, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels⁸. Cela avait en effet été formellement acquis suite à une intervention de la coordination wallonne de Lire et Ecrire auprès de la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, dans le but d’ouvrir les actions d’alpha menées dans le cadre des PCS à un public en processus de (ré)affiliation sociale, et pas exclusivement au public en démarche d’insertion

⁴ Pour les communes de moins de 10.000 habitants, il est possible de présenter un PCS avec une (ou plusieurs) commune(s) contiguë(s) en concluant une [convention d’association de communes](#). Si le projet est approuvé, il y a un seul PCS commun aux communes associées, une seule subvention allouée à la commune porteuse du PCS (totalisant les moyens de l’ensemble des communes) et un seul chef de projet.

⁵ Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, « Rapport d’activités 2009 - analyse de suivi des 140 PCS », octobre 2010

⁶ Les communes en question sont : Aiseau-Presles, Andenne, Anderlues, Ans, Ath, Beauraing, Binche, Blégny, Boussu, Chastre, Ciney, Colfontaine, Comines, Courcelles, Dison, Dur, Engis, Farciennes, Fosses-la-Ville, Frameries, Leuze-en-Hainaut, Malmédy, Manage, Mons, Morlanwelz, Orp-Jauche, Paliseul, Pont-à-Celles, Quaregnon, Quiévrain, Rebecq, Rochefort, Saint-Ghislain, Sambreville, Seraing, Sivry-Rance, Somme-Leuze, Trooz, Tubize, Verviers, Virton

⁷ Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, « Rapport d’activités 2009 - analyse de suivi des 140 PCS », octobre 2010

⁸ Seule une action, menée par LEE Hainaut occidental à Ath, est répertoriée dans l’axe 4 du PCS.

socioprofessionnelle. Toutefois, la pratique qui consiste donc presque toujours à inscrire les actions d'alpha dans le premier axe traduit très clairement la représentation toujours dominante parmi les autorités publiques en RW, selon laquelle l'alpha est avant tout un outil d'insertion socioprofessionnelle. Cela dit, il est possible que le concept d'insertion socioprofessionnelle, dans ce contexte, soit défini plus largement que dans le contexte des politiques de formation – emploi.

Ces actions sont menées en collaboration avec différents partenaires locaux publics (CPAS, foyers culturels, bibliothèques publiques...) et/ou associatifs (y compris Lire et Ecrire mais aussi d'autres opérateurs alpha et associations).

Des modes d'actions des Régionales Lire et Ecrire dans le cadre des PCS

Les 8 Régionales de Lire et Ecrire œuvrent depuis plusieurs années à établir des partenariats avec les communes dans le cadre des PCS⁹. Depuis 2009, elles ont toutes mené des actions dans ce cadre, y compris :

- des actions de sensibilisation de secteurs spécifiques ou du grand public, et des actions de partenariats ;
- des actions de formations en alphabétisation et d'accompagnement méthodologique d'opérateurs à la formation / animation en alpha ;
- et des actions d'alphabétisation intégrée.

Certaines de ces actions ont été implémentées au moyen de financements octroyés par le PCS. D'autres, principalement des actions de sensibilisation et partenariats, ne bénéficient pas d'un financement direct du PCS, parce qu'elles sont menées sans que les Régionales n'aient signé de convention en tant que telle avec les PCS en question. Ces actions sont cependant considérées comme étant menées « dans le cadre des PCS » dans le sens où elles ont été mises en œuvre en collaboration avec les partenaires du PCS, ou bien visaient à sensibiliser ceux-ci, soit pour mobiliser de nouveaux partenaires, soit pour inscrire la thématique de l'alpha dans les PCS en question, et ainsi pouvoir envisager d'en recevoir par après des financements pour des actions alpha.

Le tableau suivant donne un aperçu et une brève description des actions mises en œuvre par les Régionales LEE dans le cadre des PCS. Il met en évidence la diversité des approches : certaines Régionales ont mené essentiellement des actions de sensibilisation ; d'autres ont mis en place des formations ; une Régionale a quant à elle développé un nouveau mode d'action (dénommé alphabétisation intégrée et décrit plus loin). Au total, 36 communes ont été touchées¹⁰.

Régionale LEE	Commune	Financement PCS ?	Description
Brabant wallon	Nivelles	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Braine l'Alleud	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS - Etude des moyens et des synergies pour mettre en place un dispositif « lien à l'emploi » avec le PCS de Braine l'Alleud
	Tubize	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
Centre-Mons-Borinage	Anderlues	Oui	Mise en place d'une plateforme d'alphabétisation
	Dour	Oui	Mise en place de nouvelles formations d'alphabétisation pour des publics autres que les bénéficiaires du RIS
	Frameries	Oui	Valorisation et publicité des actions à destination du

⁹ Et précédemment, dans le cadre des Plans de prévention de proximité.

¹⁰ Ce chiffre diffère de celui fourni par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, tel que renseigné dans le point précédent (41 communes), puisque ce dernier prend en compte non seulement les actions menées avec Lire et Ecrire, mais aussi celles menées en collaboration avec d'autres associations / opérateurs que Lire et Ecrire. Par ailleurs les 41 communes renseignées sont celles dont les projets alpha ont bénéficié d'un financement PCS.

			public analphabète
	Morlanwelz	Oui	Formation en alphabétisation
	Saint-Ghislain	Oui	Mise en place d'une plateforme d'alphabétisation
Charleroi-Sud-Hainaut	Farciennes	Oui	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Aiseau-Presles	Oui	Formation en alphabétisation
	Fleurus	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Châtelet	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Fontaine l'Evêque	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
Hainaut occidental	Leuze-en-Hainaut	Oui	Action d'alpha intégrée – contribution à un projet d'atelier de récupération textile
	Bernissart	Non	Action d'alpha intégrée – contribution à l'organisation d'une fête interculturelle et d'un défilé de mode interculturel
	Mouscron	Non	Action d'alpha intégrée – contribution au projet de la Régie de quartier Citoyenneté de Mouscron, organisme de préformation
	Ath	Oui	Action d'alpha intégrée – accompagnement méthodologique d'un projet de constitution d'un comité de quartier. Cette action est menée dans le cadre de l'axe 4 du PCS.
	Antoing	Non	Mise en place d'une nouvelle formation d'alphabétisation
Liège-Huy-Waremme	Ans	Oui	Formation en alphabétisation
	Seraing	Oui	Support et accompagnement pédagogique
	Seraing	Oui	Formation en alphabétisation
Luxembourg	Paliseul	Oui	Formation en alphabétisation
	Virton	Oui	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Habay	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Durbuy	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Sainte-Ode	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Arlon	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Aubange	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Neufchâteau	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
Namur	Sambreville	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Jemeppe sur Sambre	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS, appui au lancement d'une initiative d'alpha locale
	Hastière	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Ciney	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Mettet	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
Verviers	Verviers	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS et formation en alphabétisation
	Herve	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS
	Plombières	Non	Action de sensibilisation des acteurs du PCS

Les actions de sensibilisation et de partenariats

Comme mentionné précédemment, on distingue les actions de sensibilisation d'acteurs spécifiques des actions de sensibilisation du grand public. La sensibilisation peut être mise en œuvre dans le cadre de partenariats, ou bien elle conduit elle-même au développement de nouveaux partenariats.

Des actions de sensibilisation du grand public peuvent régulièrement être menées grâce à une collaboration avec les acteurs d'un PCS, dans le cadre d'événements grand public organisés à l'échelle locale – tels une fête de village, une présentation des différents acteurs présents au sein de la commune, une journée à thème, etc. Les Régionales de Lire et Ecrire y sont principalement présentes à travers la tenue d'un stand, la distribution d'informations, l'organisation d'activités interactives qui font découvrir Lire et Ecrire, ses missions et ses actions... En participant à de tels événements, Lire et Ecrire vise non seulement à conscientiser la population en général et à toucher les personnes en difficulté de lecture et d'écriture, mais aussi à rencontrer d'autres acteurs locaux, associatifs, privés ou publics, avec qui une collaboration peut être envisagée en vue de renforcer la lutte pour l'alphabétisation.

A côté de ces actions de sensibilisation dites « générales », les Régionales de Lire et Ecrire mènent également, dans le cadre des PCS, des actions visant des acteurs spécifiques : les acteurs associatifs ; les travailleurs de la commune ; les agents de quartier ; les acteurs socioculturels ; les acteurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP) ;...

Ces actions de sensibilisation à l'échelon local visent plusieurs objectifs :

- identifier, de par les contacts avec des acteurs-clés, les besoins en alpha d'une commune – quels acteurs sont en contact avec des personnes en situation d'illettrisme, quelle est l'offre d'alpha déjà existante - afin de mettre en place des projets d'alphabétisation cohérents ;
- impulser une dynamique locale autour de la prise en compte des personnes en difficultés de lecture et d'écriture ;
- mobiliser les partenaires locaux susceptibles de contribuer à la rencontre des personnes en situation d'illettrisme et à l'émergence de la demande de formation ;
- donner l'impulsion pour la mise en place de formations en alphabétisation au niveau local en activant de nouveaux partenariats et en mobilisant les agents-relais.

Ces actions peuvent donc être menées dans le cadre des partenariats établis via le PCS. Il apparaît que la marge de manœuvre est plus grande lorsque ces actions bénéficient d'un soutien explicite et actif des autorités communales, c'est-à-dire non seulement l'inscription de l'alpha dans le PCS, ainsi qu'un soutien financier, mais aussi la conviction par les autorités communales que l'alpha constitue une priorité pour le développement de la cohésion sociale dans la commune. Un tel appui permet par ailleurs une intégration d'autant plus forte de Lire et Ecrire au sein du paysage local, couplée d'une réelle participation à la définition des stratégies à mettre en œuvre dans le cadre du PCS. Ainsi, certaines Régionales se voient impliquées dans la rédaction même du PCS, c'est-à-dire la définition des priorités et des actions à mener en fonction de ces priorités ; d'autres sont intégrées à la commission d'accompagnement¹¹, où elles peuvent porter formellement la préoccupation de l'alphabétisation et faire valoir leur expertise en la matière.

Les actions de formation en alphabétisation et d'accompagnement méthodologique d'opérateurs à la formation / animation en alpha

Dans les communes où l'alphabétisation est formellement inscrite comme l'une des priorités du PCS, les Régionales bénéficient dans certains cas de moyens complémentaires et de conditions propices au développement de nouvelles actions concrètes d'alphabétisation, telles que les formations en alpha et l'accompagnement méthodologique des opérateurs à l'animation et la formation en alpha.

Le développement de telles actions nécessite en effet diverses ressources, principalement :

- des moyens financiers et/ou matériels (locaux, matériel de formation) ;

¹¹ Dans chaque PCS, une commission d'accompagnement, pilotée par la commune veille au bon déroulement du PCS, sous la houlette d'un membre du Collège communal, d'un chef de projet et de partenaires, obligatoires et facultatifs, selon la nature des actions. Par rapport aux PPP, la place du secteur associatif est renforcée au sein des commissions d'accompagnement des PCS.

- des ressources humaines (formateurs, animateurs, accueillants) ;
- des collaborations (pour l'analyse des besoins, la détection des personnes en difficulté de lecture et d'écriture, l'émergence de la demande de formation, la diffusion de l'information, etc.)

Dans ce cadre, les ressources octroyées directement par le PCS constituent un appui non négligeable. De plus, l'inscription de l'alpha dans un PCS permet que du temps et des moyens soient formellement alloués à la sensibilisation des différents acteurs locaux, ce qui rend possible le développement de partenariats. Ces partenariats mènent à des collaborations et potentiellement à la mise en commun des ressources, ce qui permet de mettre sur pied de nouvelles actions d'alpha cohérentes et qui tiennent compte du contexte local.

Toutefois, il est important de relativiser l'apport des PCS pour l'organisation de formations, notamment pour un public en processus de (ré)affiliation sociale – qui n'est donc pas dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle. En effet, les financements de la Région wallonne, y compris ceux disponibles via les PCS, sont, comme déjà mentionné, presque exclusivement centrés sur la formation des personnes se situant dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle. Le public qui ne se retrouve pas dans cette démarche n'est que très peu couvert. Lire et Ecrire ne peut donc soutenir la même offre de formation pour tous les publics, faute de moyens adéquats. A cela s'ajoute le fait que les financements dans le cadre des PCS ne sont pas structurels, mais doivent au contraire être renégociés régulièrement. Les moyens disponibles dans ce cadre sont dès lors loin de constituer une base suffisante pour être en mesure de mettre en place des dispositifs d'alphabétisation pérennes ouverts à tout public, qui puissent répondre complètement à l'ampleur des besoins.

Les actions d'alphabétisation intégrée

Un troisième type d'action plus « inédit », développé de plus en plus dans le cadre des PCS par Lire et Ecrire¹², correspond à ce qu'on appelle l'alphabétisation intégrée. Il s'agit d'aller à la rencontre des personnes en difficultés de lecture et d'écriture par l'intermédiaire des organismes et relais associatifs avec lesquels elles sont en contact dans leur quotidien, et d'intégrer l'utilisation de la langue écrite dans les projets de ces organismes (projet de fête interculturelle, projet de comité de quartier, projet d'exposition...). L'écrit y est ainsi mis au service de la décision, de la réflexion, de l'évaluation et de la participation au projet.

En effet, en général, dans les projets de quartier, tout se discute et on écrit très peu. Par ces actions d'alphabétisation intégrée, il s'agit au contraire d'utiliser l'écrit aux différentes étapes du projet : pour prendre des décisions ; pour permettre que tout le monde ait son mot à dire ; pour s'organiser, tenir un agenda, le retravailler ; pour garder des traces de ce qui a été décidé, suivre l'évolution du projet. L'objectif est de prendre en compte les personnes qui vivent l'illettrisme où qu'elles soient et dans tous les aspects de leur vie, et de modifier leur rapport à l'écrit de telle sorte qu'elles prennent conscience que celui-ci n'est pas seulement un outil de contrainte administrative, mais qu'il peut aussi être un outil au service d'un projet individuel ou collectif.

La méthodologie est participative, tout le monde ne se retrouve pas nécessairement en situation d'écriture. Les choses dites sont écrites soit par un participant, soit par l'animateur, en règle générale sur des grandes feuilles visibles par tous. On utilise également des photos pour soutenir la mémoire des textes, et les écrits sont relus régulièrement de telle sorte que quelqu'un qui lit difficilement ne soit pas mis en difficulté. Il ne s'agit pas de formation, mais bien d'éducation informelle¹³. Ces actions sont menées dans le cadre de partenariats entre la (ou les) association(s) ou structure(s) porteuse(s) du projet et Lire et Ecrire, avec parfois une co-animation. Le rôle des animateurs est de poser le cadre, de mettre en œuvre la méthodologie du projet tandis que les contenus sont amenés par les participants.

¹² Les premières actions de ce type ont été développées par Lire et Ecrire Hainaut occidental.

¹³ Selon la distinction faite par l'Unesco entre l'éducation formelle, l'éducation informelle et l'éducation non-formelle.

En 2010, on observe que seule Lire et Ecrire Hainaut occidental a mené des actions d’alphabétisation intégrée dans le cadre des PCS (4 au total).

Les plus-values et les difficultés de l’implication dans les PCS

Les différentes actions menées jusqu’ici par les Régionales de Lire et Ecrire dans le cadre des PCS permettent de mettre en lumière un certain nombre de difficultés liées à ce dispositif ainsi que les réponses que les Régionales y ont apportées. Elles font d’autre part apparaître les plus-values de ce dispositif pour la mise en œuvre d’actions d’alphabétisation efficaces.

Des difficultés ont été identifiées au niveau de la mise en place des partenariats, du maintien de la dynamique partenariale, de la diversité des acteurs et de leurs méthodologies, et des complexités administratives. On note aussi des difficultés propres à l’approche adoptée dans le cadre de l’alphabétisation intégrée.

Diversité des acteurs et méthodologies

Le fait de traiter, au niveau local, avec une multiplicité d’acteurs provenant d’horizons variés nécessite un long travail de mise en phase, de définition d’objectifs communs et d’efforts pour une coordination des méthodologies respectives. Les approches méthodologiques sont en effet généralement étroitement liées aux missions de chaque association. Dans le cadre d’un projet commun, il s’agit de chercher la complémentarité des approches en en dégageant les potentiels respectifs.

En plus de la diversité des acteurs, il faut également noter le nombre élevé d’initiatives locales lancées dans le cadre des divers PCS au sein du territoire de chaque Régionale. Les Régionales disposent de capacités limitées, qui ne leur permettent pas d’être en mesure de participer et contribuer à chaque réunion de chaque PCS. De plus, au sein d’un même PCS, les lieux de coordination / réunion peuvent également être très nombreux, en raison de la multiplicité des comités et partenariats créés pour les différents projets ou sur les différentes thématiques adressées par le PCS. Cela exige un investissement important en temps et en ressources pour des rencontres qui poursuivent parfois plus ou moins les mêmes objectifs et qui réunissent plus ou moins les mêmes partenaires.

Au vu de la multiplicité des acteurs et des rencontres, une autre difficulté surgit lorsqu’il s’agit de fixer les temps de rencontre et de coordonner les projets collectifs. Cela implique un temps nécessaire plus long pour produire des résultats concrets, et un risque d’affaiblissement de la dynamique partenariale, qui pourrait se relâcher en raison de l’espacement entre les rencontres.

Complexités administratives

Des difficultés d’ordre administratif font aussi surface : d’un PCS à l’autre, les politiques menées et les méthodes de travail diffèrent, car les PCS sont gérés par des personnes différentes et des administrations différentes. Par ailleurs, les projets envisagés sont assez lents à prendre forme du fait de la lourdeur des démarches administratives et des procédures, et de la nécessité de renégocier parfois chaque année les partenariats et financements dans le cadre des PCS. Un effort de simplification des procédures et de pérennisation des actions devrait être réalisé afin de ne pas laisser un tel frein prendre le pas sur les avantages liés à la possibilité de mener un travail collectif et coordonné.

Limites budgétaires

Si des moyens complémentaires peuvent être octroyés pour certaines actions d’alpha, toutes les Régionales, comme déjà mentionné, sont loin de bénéficier de transferts financiers dans le cadre des

PCS¹⁴. De plus, les montants octroyés dans ce cadre restent largement limités par rapport aux besoins et ne constituent donc pas une base suffisante pour la mise en place d'actions d'alpha¹⁵.

Alphabétisation intégrée

Enfin, on note des difficultés plus spécifiquement liées aux actions d'alphabétisation intégrée. Dans le cadre de telles actions, on a pu observer une incompréhension de la présence de Lire et Ecrire dans des projets ayant des objectifs initiaux a priori tout à fait éloignés de l'alphabétisation. Il faut rappeler que ces projets visent un public qui n'est pas seulement composé de personnes en difficulté de lecture et écriture et que la présence de Lire et Ecrire peut choquer certaines personnes « qui n'aimeraient pas être assimilées à des personnes illettrées ».

Parfois, en début de projet, un sentiment de concurrence entre les activités liées à l'écrit et les activités principales des projets s'est également fait sentir, ou même un sentiment de perte de temps. Il est donc crucial de prendre le temps d'expliquer très clairement les objectifs de l'implication de Lire et Ecrire dans le cadre de tels projets, et les avantages de l'intégration de la lecture et de l'écriture pour la bonne marche des projets en question.

Les plus-values identifiées portent quant à elles sur la mise en réseau, le partenariat, les moyens complémentaires alloués à des actions d'alphabétisation et la possibilité de se rapprocher d'un public en situation d'illettrisme souvent isolé. Ici encore, on observe également des atouts spécifiques aux actions d'alphabétisation intégrée.

Formalisation

Par rapport à d'autres partenariats locaux, le fait d'inscrire formellement la problématique de l'illettrisme dans des politiques bien établies, dans le cadre des PCS, confère une légitimité supplémentaire à l'importance de traiter cette problématique au niveau local, et suscite ainsi l'intérêt de nouveaux acteurs pour intégrer cette dimension dans leurs activités.

Travail en réseau

L'implication dans les PCS constitue donc une opportunité de susciter et d'entretenir des partenariats avec d'autres acteurs locaux et de se faire connaître parmi ces acteurs. La diversité des partenaires permet d'aborder la question de l'illettrisme sous tous ses angles et de toucher les publics là où ils se trouvent, dans leur environnement quotidien. C'est à partir de cet ancrage local que progressivement il devient possible de développer un réseau d'initiatives qui permettra de couvrir l'ensemble du territoire. La mise en réseau des différents partenaires représente par ailleurs une opportunité de faire se rencontrer et se croiser différents points de vue sur la question de l'illettrisme, différents regards et différentes réalités. Elle permet les échanges de bonnes pratiques et, par ce biais, l'enrichissement des pratiques de chacun.

Les actions développées dans le cadre des PCS s'appuient sur des dispositifs collectifs autour d'enjeux et questionnements partagés. Le rôle actif donné à chaque partenaire permet de faire en sorte que chacun se sente concerné, et donc s'implique davantage dans le partenariat, et cela favorise l'émergence d'une responsabilité collective face à la problématique de l'illettrisme. La connaissance des différents opérateurs locaux, de leurs orientations et expertises, permet enfin de mener des actions concertées et coordonnées, rendant notamment possible une meilleure orientation des publics vers des lieux adaptés à leurs besoins et demandes.

Actions de proximité

¹⁴ Les Régionales ayant bénéficié jusqu'ici de financements PCS sont : Centre-Mons-Borinage ; Charleroi-Sud-Hainaut ; Hainaut occidental ; Liège-Huy-Waremme ; et Luxembourg.

¹⁵ Le montant total des moyens octroyés aux Régionales de Lire et Ecrire dans le cadre des PCS 2009-2013 s'élève à 74.932,26 EUR

En plus de nouer des liens avec les acteurs institutionnels, cet ancrage local permet à Lire et Ecrire de se faire connaître et de mener des actions auprès de la population locale, donc y compris des personnes en situation d'illettrisme. Cette possibilité d'aller directement à la rencontre de ces personnes est importante lorsqu'on sait qu'une grande partie de la population illettrée se situe dans des communes isolées et est difficile à atteindre et à informer sans une sensibilisation et une offre de formation de proximité.

Moyens complémentaires pour des actions d'alphabétisation

Les PCS peuvent par ailleurs constituer une opportunité pour Lire et Ecrire de bénéficier de financements complémentaires à ceux octroyés via les conventions aux niveaux régional, fédéral et européen, pour ses actions d'alpha. Ainsi, des transferts financiers au profit de partenaires (publics ou associatifs) sont explicitement prévus par le décret PCS, formalisés par une convention de partenariat.¹⁶

D'autre part, on doit également considérer le fait que la mise en commun des ressources et des efforts des différents partenaires permet aussi d'augmenter les moyens et la marge de manœuvre dans le cadre de la promotion de l'alphabétisation, et donc de mener de nouvelles actions de qualité et de proximité, y compris la mise sur pied de formations.

Ainsi, parmi les 37 actions menées jusqu'ici par les Régionales dans le cadre des PCS, 7 consistent en des actions de formation.

Alphabétisation intégrée

En ce qui concerne les actions d'alphabétisation intégrée, d'une part, l'intérêt d'écrire pour mener à bien les projets a été mis en évidence par les participants lors des moments d'évaluation et, d'autre part, on remarque que certaines personnes qui refusaient tout contact avec l'écrit (refus de lire, ou d'écrire individuellement sur papier) acceptent de rentrer dans une interaction avec l'écrit lorsqu'elle est collective et qu'elle sort du modèle théorique habituellement rencontré à l'école.

Par ailleurs, les actions d'alphabétisation intégrée permettent de sensibiliser des agents de terrain (encadrants, animateurs) provenant d'autres structures que Lire et Ecrire sur les difficultés liées à l'écriture et la lecture et les bénéfices d'une approche participative pour renforcer tant la cohésion des groupes que l'avancement des projets, en facilitant la détermination des objectifs et en amenant le groupe, grâce à la participation, à une plus grande recherche de sens, lui-même vecteur d'évaluation.

Enfin, lorsque des formations d'alpha ne peuvent être mises en place (faute de moyens ou d'un nombre suffisant apprenants pour former un groupe¹⁷), l'alphabétisation intégrée permet de garder la question de l'alphabétisation et de la prise en compte des personnes qui vivent l'illettrisme au cœur de la vie de la commune. Elle représente un moyen supplémentaire de toucher le public en situation d'illettrisme.

Conclusion

Pour Lire et Ecrire, l'illettrisme est l'affaire de tous et il est donc crucial qu'une grande diversité d'acteurs soient conscientisés et engagés dans la lutte pour l'alphabétisation. Par ailleurs,

¹⁶ Rappelons toutefois que peu de Régionales ont pu bénéficier jusqu'ici d'un financement dans le cadre des PCS, et que les montants octroyés sont souvent très limités.

¹⁷ Il est en effet parfois difficile de rassembler un nombre suffisant de personnes pour former un groupe, étant donné la difficulté persistante de faire émerger la demande de la part de personnes qui vivent souvent leur situation d'illettrisme comme une honte. Cela est particulièrement vrai dans les petites localités, où tout se sait rapidement, et donc où les personnes en difficultés de lecture et d'écriture sont réticentes à entrer en formation.

l'alphabétisation est avant tout une réalité locale et toute action coordonnée est, théoriquement, plus efficace que plusieurs actions menées isolément¹⁸.

Sur base de ces considérations, Lire et Ecrire, de par son implication dans les PCS, vise à soutenir le développement d'actions d'alphabétisation dans le cadre de politiques plus larges de lutte pour l'inclusion sociale. Dans ce contexte, elle met en place des partenariats avec les autres acteurs de l'environnement local afin d'inscrire la lutte pour l'alphabétisation dans la durée, dans le cadre de stratégies locales transversales et coordonnées ; d'autre part, elle renforce ainsi son ancrage dans le paysage local, favorisant la détection des personnes en difficultés de lecture et d'écriture et l'émergence de la demande en alpha.

L'investissement de Lire et Ecrire dans les PCS a démontré des impacts clairement positifs. En effet, on observe un réel renforcement de l'ancrage de Lire et Ecrire à l'échelon local, et même si celui-ci ne se traduit pas encore par un nombre significativement croissant d'entrées en formation à ce niveau, on peut observer que la visibilité et la légitimité de Lire et Ecrire auprès de différents partenaires se sont considérablement renforcées. Nous supposons que cela favorisera, à terme, la rencontre des personnes en difficultés de lecture et d'écriture, une meilleure prise en compte de ces personnes par les acteurs avec lesquels elles sont en contact, et une érosion progressive des tabous et de la stigmatisation qui gravitent encore autour de la problématique de l'illettrisme.

Toutefois, les PCS, comme nous l'avons vu, présentent plusieurs limites, de nature administrative mais aussi financière et organisationnelle, et ils renforcent la complexité liée à la diversité des niveaux de pouvoir et sources de financement avec lesquels les opérateurs alpha doivent traiter. Une simplification administrative devrait donc impérativement être opérée afin de ne pas laisser les coûts induits par la complexité et la lenteur des procédures prendre le pas sur les avantages. De plus, les actions d'alpha devraient être, dans la pratique, reconnues aussi bien dans l'axe 1 que dans l'axe 4 du PCS, ainsi qu'elles le sont en théorie. Cela permettrait d'ouvrir ces actions à un public autre que celui qui se situe strictement dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, conformément aux objectifs des PCS.

Enfin, étant donné que les communes ayant inscrit l'alpha comme l'une des priorités de leur PCS représentent encore moins d'un tiers du total des PCS, des efforts de conscientisation sont encore nécessaires pour que la réalité de l'illettrisme et ses enjeux soient connus, mesurés et pris en compte par tous. Pour cela, il est entre autres nécessaire que l'alphabétisation devienne une priorité davantage reconnue et promue par les pouvoirs subsidiant aux niveaux régional, fédéral, et européen, desquels découlent les orientations qui seront prises au niveau local dans les prochaines années. Cette situation démontre par ailleurs l'importance du travail de sensibilisation mené par Lire et Ecrire et les autres opérateurs alpha auprès du grand public mais aussi des différents acteurs socioéconomiques et politiques de la société.

Pour conclure, une analyse collective des actions menées permettrait de dégager plus précisément des pistes concrètes d'amélioration des dispositifs en question, mais également de réorienter les politiques des Régionales dans ce contexte, dans les années à venir. L'évaluation globale prévue par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale pour juin 2012 constitue une opportunité pour effectuer cette analyse et en relayer les conclusions auprès des autorités compétentes.

27.09.2011

¹⁸ Cette affirmation doit toutefois être relativisée, au vu des diverses difficultés administratives liées à la mise en place des partenariats, telles que mentionnées dans le point précédent.